

*Le 31 mars 2026
Maison des syndicats de Bourg-en-Bresse
3 impasse Alfred Chanut*

Présentation :

En 2025, l'amiante pourrait avoir provoqué 100 000 morts en France. Mais combien parmi les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche ? Chaque année, entre 20 et 60 personnels de l'Éducation nationale voient leur cancer lié à l'amiante reconnu comme maladie professionnelle. Entre 1998 et 2017, au moins 20 personnels contractent un mésothéliome pleural par an (source : Santé Publique France). Ce chiffre est largement minoré par la sous-déclaration des maladies provoquées par l'amiante, qui de surcroît se déclenchent après des dizaines d'années de latence.

Et surtout le risque n'est pas pris en compte et l'Éducation Nationale comme les collectivités territoriales sont régulièrement mises en défaut sur leurs obligations légales.

Pourtant, 85% des écoles et établissements scolaires ont été construits avant 1997, date de l'interdiction de l'amiante en France et sont donc concernés par ce risque. 70% en contiennent encore.

Il importe de sortir de l'omerta, car ce risque amiante représente des enjeux forts de santé au travail. Des travailleur·ses sont mort·es et meurent du fait de ces expositions.

L'action syndicale importe. Elle nécessite de connaître ce risque, d'en comprendre les enjeux pour la santé, d'accéder aux cadres juridiques et de mutualiser des actions collectives et concertées entre agent·es et public accueilli, entre lieux de travail, entre structures telles que les syndicats, les parents d'élèves et les associations de victimes.

Programme détaillé :

9h-9h15 : Accueil

9h15-11h : Présentation de l'amiante comme risque professionnel

11h15-12h : Les initiatives à SUD éducation pour lutter contre l'amiante

12h-13h130 : Repas au restaurant La Canaille à Bourg-en-Bresse

13h30- 15h : Des pistes pour se protéger de l'amiante dans son établissement

15h15-16h30 : Atelier de lecture de Dossiers Technique Amiante (DTA)

